

LES AMIS DE LA MEDIATHEQUE
Conférence du samedi 23 janvier 2010

Jean-Paul Aeschlimann

La Suisse si proche et mal connue

Jean-Paul Aeschlimann (JPA) est actuellement Consul de Suisse à Montpellier et Vice-Président de l'Organisation Mondiale des Suisses de l'Etranger. Ajoutons qu'il est chercheur en agronomie et l'un des co-fondateurs d' « Agropolis », institution qui est le portail d'une grande partie de la recherche agronomique et environnementale qui se fait à travers de très nombreuses institutions de recherche et de formation sur Montpellier.

JPA nous informe que ce n'est pas au titre de Consul qu'il s'exprimera, mais en toute liberté et à titre personnel avec sa connaissance comparée des systèmes administratifs et politiques de la Suisse et de la France pour insister sur les spécificités de la Suisse.

1. Organisation et spécificité de la Suisse

La Suisse, qui compte quelque 8 millions d'habitants, est un pays d'**émigration** avec un million d'expatriés (dont 200.000 en France), ce qui est un chiffre énorme si on le compare à l'émigration française (environ deux millions sur une population totale 8 x plus importante). C'est aussi un pays d'**immigration** avec 1,8 millions de résidents étrangers sur le territoire national.

Les relations économiques de la Suisse avec l'étranger sont très importantes : les entreprises suisses réalisent en effet 1 Franc Suisse (FS) de chiffre d'affaires à l'extérieur pour 1 FS à l'intérieur des frontières, ce qui signifie que 50% du PNB suisse provient de l'étranger. La chimie constitue la première source de devises du commerce extérieur, suivie dans l'ordre par les machines-outils, l'horlogerie, le secteur de la banque-assurance qui génère près de 30 milliards de F.S. de bénéfices annuels, l'hôtellerie, etc.

De nombreux Suisses se sont rendus célèbres dans l'histoire ou divers domaines culturels. En France, on peut citer notamment Rousseau, Marat, Necker, Giacometti ou Le Corbusier, sans compter de très nombreux scientifiques. Parmi les Américains très connus, on mentionnera Chevrolet, Einstein, ou encore Eisenhower.

La Suisse est un état fédéral de 26 cantons largement autonomes, au régime démocratique, caractérisé par une forte délocalisation de nombreux pouvoirs et les fameuses votations populaires sur des sujets divers qui ont lieu 4 fois/an. Il faut ajouter aussi que le modèle suisse repose sur un mode de fonctionnement que ses voisins ont peine à comprendre. On s'attachera donc à le décrypter en termes simples et sur la base de quelques exemples concrets.

Les pouvoirs sont répartis de la manière suivante :

- la Confédération a la haute main sur tous les aspects de défense et d'économie nationales, affaires étrangères, poste et chemins de fer en particulier ;
- les cantons (qui ont leur propre constitution) légifèrent en matière d'agriculture, d'occupation des sols, d'éducation, d'impôts directs, etc. Ainsi, la fiscalité sur le revenu se décide essentiellement aux niveaux cantonal et communal, chaque canton menant sa propre politique en termes d'imposition, ce qui évidemment peut-être plus ou moins attractif pour des investisseurs étrangers. (Signalons que l'imposition des entreprises ne dépasse guère 10 % environ de leurs bénéfices déclarés). En matière d'éducation, chaque canton décide des dates des congés scolaires, de la durée

obligatoire de la scolarité voire des langues étrangères à choisir. Ainsi le canton de Zürich a récemment opté pour l'anglais comme première langue étrangère au lieu d'une des langues nationales ;

- la commune a aussi énormément de pouvoirs par rapport au système français, notamment en matière d'impôt sur le revenu. C'est à ce niveau aussi par exemple, que se choisissent les enseignants du primaire (recrutement et licenciement).

De manière générale, les Suisses sont extrêmement attachés à une nette séparation des pouvoirs Confédération – canton - commune. A leurs yeux, il est capital de maintenir l'expression du vote populaire et l'indépendance des cantons, d'où une certaine difficulté potentielle d'adéquation au mode de fonctionnement de l'Union Européenne.

Parmi les droits populaires figurent en particulier :

- un droit dit d'initiative populaire qui permet à un groupe de citoyens de proposer une nouvelle loi à l'ensemble du corps électoral à condition de réunir le soutien de 100.000 citoyens. Ce fut le cas d'une proposition visant à refuser à l'avenir que la Suisse participe au commerce mondial des armes de guerre qui vient d'être rejetée par une large majorité populaire. La Suisse continuera donc à vendre des armes à l'étranger en toute légalité ;
- le droit dit de référendum qui consiste à obliger le gouvernement à soumettre à l'approbation du peuple souverain une nouvelle disposition prise par le parlement à condition de réunir 50.000 signatures.

Ajoutons aussi que le législateur dans son ancienne sagesse a prévu un frein considérable à une modernisation hâtive. En effet toute modification de la constitution fédérale suppose qu'une double majorité se manifeste des urnes : non seulement celle du corps électoral, mais également celle des cantons. Beaucoup d'innovations ont ainsi été rejetées faute d'avoir rencontré le soutien des cantons essentiellement ruraux et catholiques qui représentent un peu plus de 50 % des états.

Cette forme de démocratie peut cependant aussi avoir des conséquences inattendues. Ainsi, bien que certains cantons aient beaucoup tardé à accorder le droit de vote aux femmes et y ont en fait été contraints par la Confédération, le pays est actuellement l'un de ceux où les femmes sont le mieux représentées au niveau politique. Plus de 40 % des parlementaires sont des femmes et en cette année 2010 les trois postes les plus élevés du pays sont occupés par des femmes, avec une Présidente de la Confédération (équivalent de Président de la République), une Présidente du Conseil national (équivalent de l'Assemblée nationale) et une Présidente du Conseil des états (équivalent du Sénat).

Ce petit pays dont l'histoire a été très étroitement associée à celle de la France évolue, certes lentement, mais en profondeur ; il reste en tête de tous les classements mondiaux en matière d'efficacité, de produit intérieur brut et de bonheur de vivre et on y compte toujours un nombre considérable de personnalités de premier plan au niveau mondial. On reste toutefois stupéfait de certaines nouvelles qui nous parviennent ces derniers temps à propos de la Suisse : interdiction de construire de nouveaux minarets, emprisonnements jugé aléatoires, secret bancaire battu en brèche, coopération fiscale jugée insuffisante par l'étranger. Souvent mal perçue, la position de la Suisse sur ces dossiers importants mérite à tout le moins quelques éclaircissements.

2. Quelques problèmes actuels de la Suisse

Le secret bancaire

Dans son principe, le secret bancaire a été introduit au cours de la première moitié du siècle dernier et a longtemps été considéré comme une disposition positive pour la Suisse ; tout a changé voici quelques années lorsque il a semblé favoriser la pratique du blanchiment

d'argent, aspect qui est très étroitement surveillé de nos jours par le système de contrôle mis en place. La Suisse opère un *distinguo* fondamental en matière de secret bancaire entre fraude et évasion fiscales :

- lorsqu'elle est avérée, la fraude fiscale est pénalement poursuivie dans le pays et si la preuve en est dûment apportée, peut amener les autorités bancaires à lever ponctuellement le secret bancaire, comme c'est le cas de nos jours autour de l'affrontement entre certaines grandes banques d'affaires suisses et l'administration des USA ;
- en revanche, l'évasion fiscale peut être assimilée à un « oubli » non poursuivi au pénal car relevant d'une forme d'« expression de la liberté individuelle » qui ne donnera donc pas lieu à la levée du secret bancaire.

Il faut souligner aussi que la Suisse a mis en place des accords de rétrocession anonyme et forfaitaire des revenus non déclarés de capitaux avec ses principaux voisins. En outre, elle n'est, et de loin, pas le seul pays à tirer parti directement ou non du secret bancaire. Si la pression croît dans le cadre de l'U.E. pour faire disparaître les paradis fiscaux, nombre de pays européens les tolèrent pourtant jusque sur leur propre territoire ou tout près. En 2009, la Suisse a signé des accords de transparence en matière de coordination fiscale avec une douzaine d'états pays afin de sortir de la liste dite « grise » de ces paradis fiscaux.

L'affaire Polanski

Le metteur en scène devait recevoir un hommage officiel pour son oeuvre lors du Festival du Cinéma de Zurich lorsque la justice fédérale a fait droit à une requête d'arrestation provenant d'un juge américain pour une sombre affaire de viol. Indépendamment des faits qui lui sont reprochés, il est évident que Polanski a été en quelque sorte victime de la séparation des pouvoirs et en l'occurrence d'une absence de coordination entre services de la culture d'une part, de la justice de l'autre. Il se trouve depuis des mois en liberté conditionnelle dans sa résidence des alpes suisses dans l'attente d'une décision du juge américain qui le poursuit.

La question des minarets

On compte environ 400.000 musulmans en Suisse, soit 5 % environ de la population totale. A ce jour, quatre mosquées seulement ont obtenu l'autorisation de construire un minaret, qui doit rester muet et être en général de très petite taille. L'érection d'un nouveau minaret était en cours d'examen et a donné lieu à de multiples renvois entre autorités compétentes. A la surprise générale, la proposition visant à en interdire toute nouvelle construction sur le territoire de la Confédération a été acceptée par près de 60 % des votants alors que tout semble indiquer que cette décision n'est pas conforme aux droits individuels fondamentaux.

Que s'est-il passé au juste?

- tout d'abord l'institut officiel de sondage s'est lourdement trompé dans ses prévisions en prétendant jusqu'au dernier moment que les intentions de vote allaient majoritairement vers un rejet, ce qui a fortement démobilisé autorités politiques et religieuses ;
- l'affaire du fils Kadhafi, ensuite, arrêté par la police genevoise, puis relâché, amenant le Président de la Confédération à se rendre en Libye, à présenter ses « excuses » alors que les ressortissants suisses présents sur le territoire libyen y restaient retenus, a scandalisé la population suisse qui a eu le sentiment d'être bafouée et n'a pas manqué d'exprimer son mécontentement à l'occasion de cette affaire.

Adhésion à l'U.E.

Elle a été rejetée en scrutin populaire alors que la Suisse, de par sa situation géographique et son commerce extérieur, se comporte finalement en excellent élève de Bruxelles, appliquant souvent des directives européennes bien avant les états membres eux-mêmes. Les principales

difficultés que soulèverait une intégration plus poussée dans l'U.E. tiennent sans doute à la persistance du secret bancaire, au concept de neutralité armée mis en place dans le pays et au mode de fonctionnement de la démocratie, fondé sur la toute-puissance du corps électoral et une grande décentralisation qui fait la part belle aussi bien au libéralisme économique qu'aux individualismes.

3. Questions et discussion générale avec le public

Cette conférence a réuni environ 40 personnes et de nombreux thèmes ont été abordés qui ne sont que brièvement mentionnés ici. Ils ont donné lieu à des réponses et commentaires très précis du conférencier :

- Poids des frontaliers dans l'économie suisse : il est considérable, plus de 200'000 d'entre eux passant la frontière chaque jour vers les entreprises de Bâle ou de Genève.
- Fonctionnement des systèmes de santé en Suisse : ici aussi, c'est le règne de la libre entreprise et plus d'une centaine de caisses privées assurant les particuliers se partagent ce marché considérable.
- Fonctionnement de l'agriculture de montagne, si spectaculaire et importante pour la Suisse : un système de subventionnement variant avec l'altitude permet de maintenir des activités agricoles en montagne et de favoriser une exploitation non polluante de l'environnement.
- Redistribution comparée de la richesse en Suisse et en France ? Les très grandes fortunes domiciliées en Suisse sont, certes, nombreuses, mais les différences entre classes aisées et défavorisées moins importantes qu'en France.
- La littérature suisse contemporaine : elle est particulièrement vivante, notamment celle d'expression germanique avec une bonne vingtaine d'écrivains suisses de grand renom. Les écrivains romands, toujours nombreux (Jean-Luc Benoziglio, Bernard Comment, Roland Jaccard, Anne Wiazemsky) sont peut-être un peu plus secrets depuis la mort de Nicolas Bouvier, Maurice Chappaz et Jacques Chessex